



Recours contre decision d ajournement de la naturalisation

Par **mannou**, le **31/05/2008** à **11:12**

Bonjour

je me permet de vous contacter pour m informer sur la possibilité de faire un recours de la decision prononçant l ajournement de la demande de naturalisation.

En effet les motifs évoqués sont " arrivée en France depuis 92 pour études (or ce n est pas le cas , j avais un statut de réfugié politique pendant 11 ans puis acquis une carte de séjour de 10 ans) , vous poursuivez un troisième année de licence de droit et ne disposez pas de ressources propres vous permettant de subvenir à vos besoins puisque vous demeurez à la charge de vos parents". (je ne vis pas chez mes parents et je me suis marié après la demande de nationalité, mais je suis resté étudiant et je n apprend à personne si je vous dis que c est difficile d allier boulot et fac).

je pensais vraiment pas que l acquisition de la nationalité était subordonnée aux ressources! est ce que le fait d avoir vécu en France pendant 18 ans dont 11 ans sans jamais être retourné au pays natal ne change pas les choses? est ce le fait d avoir aucun casier judiciaire , jamais eu affaire à la police, ne fait pas pencher la balance et est ce que ma maîtrise en droit que je viens d avoir ne montre pas à quel point je suis attaché au système français et montre mon intégration ?

voilà j aimerais juste qu on m éclaire. merci

Par **angie26**, le **31/05/2008** à **23:53**

bonjour Mannou,

je ne pourrai pas te répondre clairement,mais je te conseille de voir la CIMADE
<http://www.cimade.org/> ou la GISTI <http://www.gisti.org/index.php>
bonne chance!